AR PREFECTURE

082-218201127-20201001-CM20201001\_34-DE

Regu le 06/10/2020

# DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

### RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# L'AN DEUX MILLE VINGT LE 1er octobre (01/10/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, Mme Laureen GONZALEZ, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

# **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Any DELCHER, Adjoint,

M. Bernard MOUILLERAC (représenté par Madame Claudine MATALA), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**. **ETAIT EXCUSE**:

M. Ignace VELA, Conseiller Municipal.

Madame MATALA est nommée secrétaire de séance.

34 - 01 octobre 2020

# 34. Requalification de la rue du Pont - demande de subventions

Rapporteur: Monsieur Le MAIRE.

Considérant la nécessité de requalifier la rue du Pont en réalisant notamment les travaux suivants :

- Réfection complète des trottoirs comprenant l'élargissement pour la mise au minimum aux normes d'accessibilité avec un revêtement clair (par rétrécissement de la voirie automobile à 6m),
- > Création d'une bande végétalisée (haie fleurie) de séparation entre la voie véhicules et le trottoir,
- > La création d'un plateau ralentisseur avec revêtement résine au niveau du carrefour avec la rue d'Anjou,
- > Renouvellement de l'éclairage public.

#### AR PREFECTURE

082-218201127-20201001-CM20201001\_34-DE

Regu le 06/10/2020

Considérant que le projet est estimé à 206 799,04 € HT (soit 248 158,85 € TTC),

**Considérant** que cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Etat, la Région Occitanie et le Conseil Départemental du Tarn et Garonne,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES	HT	TTC
TRAVAUX	207 206,59 €	248 647,91€
Total	207 206,59€	248 647,91 €

#### RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
ETAT	35%	72 522,31
REGION OCCITANIE	35%	72 522,31
Conseil Départemental (36 % de la dépense subventionnable 70 994,53 €)	10%	20 720,66
Commune	20%	41 441,32
TOTAL	100%	207 206,59 €

VU le projet et le plan de financement,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APROUVE le projet et le plan de financement ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, en conséquence la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental du Tarn et Garonne,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme

Moissac le 05 octobre 2020

Electron of

e Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :